



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DU CONTRÔLE DE LA LEGALITÉ
INTERCOMMUNALITÉ

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
(CDCI)

Procès-verbal de la réunion du lundi 14 octobre 2013 à 10h00

M. Michel FUZEAU, Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme, a présidé la réunion de la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) qui s'est tenue le lundi 14 octobre 2013 à la Préfecture.

Le dossier du projet de création d'un syndicat mixte ouvert « Métropole Clermont-Vichy-Auvergne » pour lequel la commission était appelée à formuler un avis, a été examiné à partir de 10h25, heure à laquelle le quorum a été atteint.

La réunion s'est déroulée en présence des 24 membres dont les noms figurent en annexe 1 et un pouvoir a été comptabilisé.

❖❖❖

Après avoir salué les personnes présentes M. le PREFET procède à la présentation du dossier sous son angle juridique.

Il indique que les communautés d'agglomération « Clermont-Communauté » et « Vichy Val d'Allier », les communautés de communes « Issoire-Communauté », « Limagne Bords d'Allier », « Limagne d'Ennezat », « Mur ès Allier », « Nord Limagne », « Riom-Communauté », « Thiers -Communauté », « Volvic Sources et Volcans » et la Chambre de commerce et d'industrie de la région Auvergne se sont engagées dans la création d'un syndicat mixte dit « ouvert » dénommé « Métropole Clermont-Vichy-Auvergne » dont elles ont adopté les statuts.

Le projet de syndicat mixte présenté à l'examen de la commission n'est pas un pôle métropolitain ni une métropole au sens de la loi, mais un outil qui s'en rapproche et dont l'objet est d'animer, de coordonner et de piloter des réflexions stratégiques et des actions d'intérêt métropolitain qui seront mises en œuvre par les membres du syndicat mixte ou tout autre acteur concerné.

Les dispositions réglementaires applicables aux syndicats mixtes dits « ouverts » sont celles des articles L5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et, en application des dispositions de l'article L5211-45 du CGCT, la création de ce type de structure doit être soumise à l'examen de la CDCI.

Il découle par ailleurs de l'article L5111-6 du CGCT que le projet ne peut être autorisé que s'il est compatible avec le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Puy-de-Dôme arrêté le 22 décembre 2011. Cette compatibilité a été constatée dans le rapport joint en annexe n°2.

La compatibilité du projet avec le SDCI de l'Allier doit également être vérifiée et l'avis de la CDCI de ce département recueilli. Le Préfet de l'Allier a été saisi en ce sens et a fixé au lundi 21 octobre 2013 la réunion de la commission.

Ce n'est qu'à l'issue de ces formalités qu'il pourra être statué sur la création du syndicat.

M. le PREFET donne ensuite la parole à M. Dominique ADENOT qui, après avoir indiqué que ce projet est le résultat d'un long travail et d'un esprit au service de l'ensemble de la région, en assure la présentation selon le document figurant en annexe 3.

A l'issue de cette présentation M. le PREFET donne la parole à l'assemblée.

M. Serge GODARD indique que Clermont-Communauté a toujours soutenu l'idée qu'il convenait de s'organiser sur des territoires de plus en plus larges et dans le souci du fonctionnement optimal de cette immense plaque urbaine qu'est « Clermont-Vichy-Auvergne ». Dans cette perspective, il ne doit pas être seulement question de population (M. Godard regrette à cet égard que le législateur n'ait parlé de métropole qu'en terme démographique), il doit aussi y avoir une prise en compte des nombreuses activités et actions du territoire qui sont à mettre en cohérence. Il est nécessaire d'être un partenaire avec lequel Lyon pourra s'associer de la même façon qu'il le fait avec Grenoble. Il y a lieu de se soucier de la vie sous l'ensemble de ses aspects : politique, économique, social, culturel, etc... Le nord du Massif Central descendant très bas sur la carte, il lui faut une locomotive d'entraînement. Une métropole doit être un centre de vie qui anime toute une région.

M. Christian CHEVALEYRE prend à son tour la parole et, après avoir rappelé que le secteur d'Ambert se situe à mi-chemin entre Clermont et Saint-Etienne, remarque son éloignement de la démarche présentée aujourd'hui. Si ce projet voit le jour, se posera alors la question de la liaison entre les pôles d'équilibre auvergnats et la métropole (voies de circulation ...) ainsi que celle d'un rapprochement éventuel avec Saint-Etienne, sachant que le secteur ne peut rester isolé. Il est par ailleurs d'accord avec M. Godard pour dire que ce n'est pas seulement la population qui doit être prise en compte, mais aussi les activités.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, M. le PREFET fait alors procéder au vote à main levée qui donne le résultat suivant :

Abstention de M. Chevaleyre et AVIS FAVORABLE à l'unanimité des suffrages exprimés au projet de création d'un syndicat mixte ouvert « Métropole Clermont-Vichy-Auvergne »

♦♦♦

A l'issue du vote M. Jean-Paul BACQUET souhaite apporter les éléments de réflexion suivants :

- Dans 10 ans, la France sera à 73 % urbaine ou péri-urbaine, nécessitant un développement dans les communes périphériques de moins de 5000 habitants. Dans ce contexte, on ne peut qu'adhérer au projet présenté aujourd'hui.

- Il est inévitable d'anticiper sur des regroupements et des projets communs (transports en commun ...) car les infrastructures sont nécessaires à un développement démographique équilibré.

A une petite échelle, il donne l'exemple du syndicat mixte ouvert du Pays d'Issoire (notamment compétent en matière de SCOT) qui a su raisonner en terme de politique de territoire. Regrettant au passage que ce type de structure ne puisse pas récupérer la TVA, M. Bacquet fait état des réalisations concrètes qui ont été effectuées sans que rien n'ait été enlevé, ni aux uns, ni aux autres. Ce regroupement a permis une structure spécifique réfléchissant sur un grand projet de territoire destiné à rompre l'isolement tant géographique qu'intellectuel.

♦♦♦

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre prise de parole n'ayant été demandée, M. le PREFET clôt la réunion à 11 h 30, après avoir constaté que les échanges d'aujourd'hui montrent que chacun est prêt à s'investir dans la démarche.

Le Rapporteur général,



Bernard FAURE

Le Président,



Michel FUZEAU



Annexe 1

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE Réunion du lundi 14 octobre 2013 Liste des participants

Membres de la commission:

- M. ADENOT Dominique, Vice-président de Clermont-Communauté
M. BACQUET Jean-Paul, Député-Maire de Coudes
M. BRAVARD Michel, Conseiller général de Viverols
M. BUCHE Jean-Pierre, Conseiller général de Billom
M. CHAMALET Michel, Président de la communauté de communes des Côtes de Combrailles
M. CHEVALEYRE Christian, conseiller communautaire à la communauté de communes du Pays d'Ambert
M. FAFOURNOUX Yves, Président de la communauté de communes "Gergovie Val d'Allier Communauté"
M. FAURE Bernard, Maire de Maringues , rapporteur général
M. GODARD Serge, Maire de Clermont-Ferrand
M. GONIN Michel, Président de la communauté de communes du Pays de Courpière
M. HAMOUMOU Mohand, Président de la communauté de communes "Volvic-Sources et Volcans"
M. HARKATI Olivier, Conseiller régional
M. LEGENDRE Denis, Président de la communauté de communes "Lembron Val d'Allier"
M. MAGNE Jacques, Maire d'Issoire, assesseur
M. MUSELIER Jean-Pierre, Maire de Saint-Myon
M. PASCIUTO Bertrand, Maire de Cournon d'Auvergne
Mme RAYNAUD Ginette, Maire de Saint-Pierre Colamine
M. ROUX Bernard, Président de la communauté de communes "Issoire-Communauté"
M. SAUVADE Bernard, Président de la communauté de communes du Pays de Sauxillanges"
M. SAUVADE Michel, Président de la communauté de communes "Livradois-Porte d'Auvergne"
Mme SIKORA Marie-Thérèse, Maire de Saint-Eloy les Mines, assesseur
M. SINSARD Christian, Maire d'Aubière
M. VEISSIERE Bernard, Président de la communauté de communes "Ardes-Communauté"
M. VOLDOIRE Gilles, Président de la communauté de communes "Mur es Allier",
ayant reçu pouvoir de Mme CHABRIER

Autres participants

- M. SUQUET Thierry, Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme

- M. BRIDAY Jean-Noël, Directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme, accompagné de Mme Lucienne NUMITOR
- Mme GERONIMI Hélène, Sous-préfète d'Issoire
- M. TRAIMOND Gilles, Sous-préfet de Thiers
- Mme PINHEIRO Palmira, représentant le Sous-préfet de Riom
- M. MARTIN Olivier, Directeur des collectivités territoriales et de l'environnement à la Préfecture du Puy-de-Dôme, accompagné des Mmes Danielle BAFFALEUF et Lucette RAPATEL et de M. Patrice MOLLON
- Mme GRIFFOUL Christelle, Agence d'urbanisme et de développement « Clermont-Métropole »

Etaient excusés:

- Mme CHABRIER Nadine, Présidente de la communauté de communes "Entre Allier et Bois noirs", ayant donné pouvoir à M. Gilles VOLDOIRE
- M. DEGLON Thierry, Président du SI des transports en commun de l'agglomération Pesdhadoires/Thiers
- M. GISCARD D'ESTAING Louis, Maire de Chamalières
- M. PETITALOT Gilbert, Président de la communauté de communes "Nord-Limagne"
- M. ZICOLA Jean-Claude, Maire de Riom
- Mme SIMON Corinne, Sous-préfète d'Ambert
- M. GIULIANI Gilles, Sous-préfet de Riom, représenté par Mme Palmira PINHEIRO

Etaient absents :

- M. BELLAIGUE Gilles, délégué syndical au SIAEP "Clidane-Chavanon"
- M. BERNARD Tony, Maire de Châteldon
- M. BRUNET François, Président de la communauté de communes de Pionsat
- M. DUBOURGNOUX Eric, Conseiller régional
- M. DUVERGER Bernard, Maire de Teilhet
- M. FOURNET-FAYARD Yves, Conseiller général d'Olliergues
- M. GAY André, conseiller municipal de Besse et Saint-Anastaise
- M. GIRARD Michel, Conseiller général de Saint-Gervais d'Auvergne
- M. MAHAULT Jean-Noël, Président de la communauté de communes du Haut-Livradois
- M. MARION François, Président de la communauté de communes "Sancy-Artense-Communauté"
- M. MULLER Lionel, Président de la communauté de communes "Pontgibaud-Sioule et Volcans"
- M. PAULET Gilles, conseiller municipal de Vic le Comte
- M. PEYNON Daniel, Conseiller général de Maringues
-
- M. PRONONCE Hervé, Maire du Cendre
- M. RODIER Paul, Maire de Viscomtat
- M. TIXIER Luc, Maire de Tourzel-Ronzières



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Annexe 2

PROJET DE CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT DENOMMÉ
« METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE »

RAPPORT DE COMPATIBILITE AVEC LE SDCI DU PUY-DE-DOME ARRETE LE 22 DECEMBRE 2011

(Article L5111-6 du CGCT)

Dans sa seconde partie intitulée « Les prescriptions du schéma », le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Puy-de-Dôme arrêté le 22 décembre 2011 s'est penché sur la simplification de l'organisation des syndicats et la suppression des syndicats obsolètes.

Dans ce cadre, il a retenu les projets de suppression de quatre syndicats n'ayant plus d'activité ni de mouvements financiers ou devenus obsolètes et de douze syndicats à faibles mouvements financiers ou à activités très réduites parmi lesquels trois syndicats de réémetteurs de télévision et sept syndicats d'incendie et de secours.

Au préalable, le SDCI a précisé que l'objectif de réduction du nombre des syndicats n'est pas destiné à uniformiser la carte administrative ni à faire que les compétences soient exercées par la même structure dans un même périmètre.

Il a également indiqué que le but recherché est de faire cesser les interférences inutiles et d'apporter chaque fois que possible une simplification dans le respect des réalités de vie et des nécessités techniques.

Il a enfin expressément mentionné qu'il excluait de son champ de réflexion les 43 syndicats mixtes ouverts recensés dans le département, soit parce que leur périmètre et/ou leurs missions excédent largement ceux des EPCI à fiscalité propre, soit parce que leurs compétences techniques ne se prêtent pas à un alignement sur le périmètre des EPCI à fiscalité propre.

Au cas d'espèce, il apparaît que les communautés d'agglomération « Clermont-Communauté » et « Vichy Val d'Allier », les communautés de communes « Issoire-Communauté », « Limagne Bords d'Allier », « Limagne d'Ennezat », « Mur es Allier », « Nord Limagne », « Riom-Communauté », « Thiers -Communauté », « Volvic Sources et Volcans » et la Chambre de commerce et d'industrie de la région Auvergne se sont engagées dans la création d'un syndicat mixte dit « ouvert » dénommé « Métropole Clermont Vichy Auvergne », dont elles ont adopté les statuts et dont l'objet est d'animer, de coordonner et de piloter des réflexions stratégiques et des actions d'intérêt métropolitain qui seront mises en œuvre par les membres du syndicat mixte ou tout autre acteur concerné.

Le syndicat est destiné à assurer, dans le strict respect des spécificités, de l'indépendance et des compétences de chacun de ses membres, une plus grande cohérence, efficacité et coordination des politiques publiques locales.

Il a pour vocation de renforcer les relations et les synergies entre les territoires à partir de réflexions stratégiques et d'actions communes d'envergure métropolitaine de manière à favoriser la coordination de l'exécution de ces projets par les maîtres d'ouvrage concernés.

Il s'agit bien, en l'espèce, d'un projet dont l'objet excède les potentialités de chacun des EPCI à fiscalité propre qui le portent et pour lequel le SDCI n'a prévu aucune prescription particulière.

Dans ce contexte, il apparaît que le projet est totalement compatible avec les dispositions du SDCI.

Le Préfet,

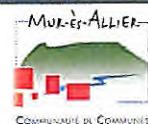
Le Secrétaire Général,
Le Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire et à l'Aménagement du territoire



Annexe 3

Métropole Clermont Vichy Auvergne

Présentation de la démarche auprès des CDI
Allier et Puy-de-Dôme



THIERS COMMUNAUTÉ



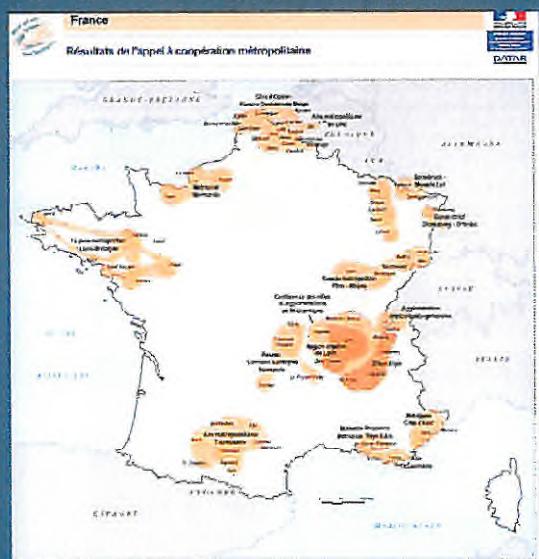
Une démarche pragmatique

Une démarche qui s'inscrit dans le temps long :

- Projet Avernia (1988) et Réseau Villes d'Auvergne (2001)
- La coopération métropolitaine RCAM 2005
- SRADDT 2009
- Projet métropolitain de Clermont Communauté 2009 - Pays + SCoT
- Coopération Clermont Vichy Auvergne : déclaration d'intention du 12 mars 2012 et 1^{ère} Assises métropolitaines du 8 décembre 2012

Une démarche qui s'inscrit dans une dynamique nationale :

- De La décentralisation à la recomposition des territoires
- Le réseau des pôles métropolitains



LES PROJETS DE POLES METROPOLITAINS

ETAT D'AVANCEMENT DES POLES

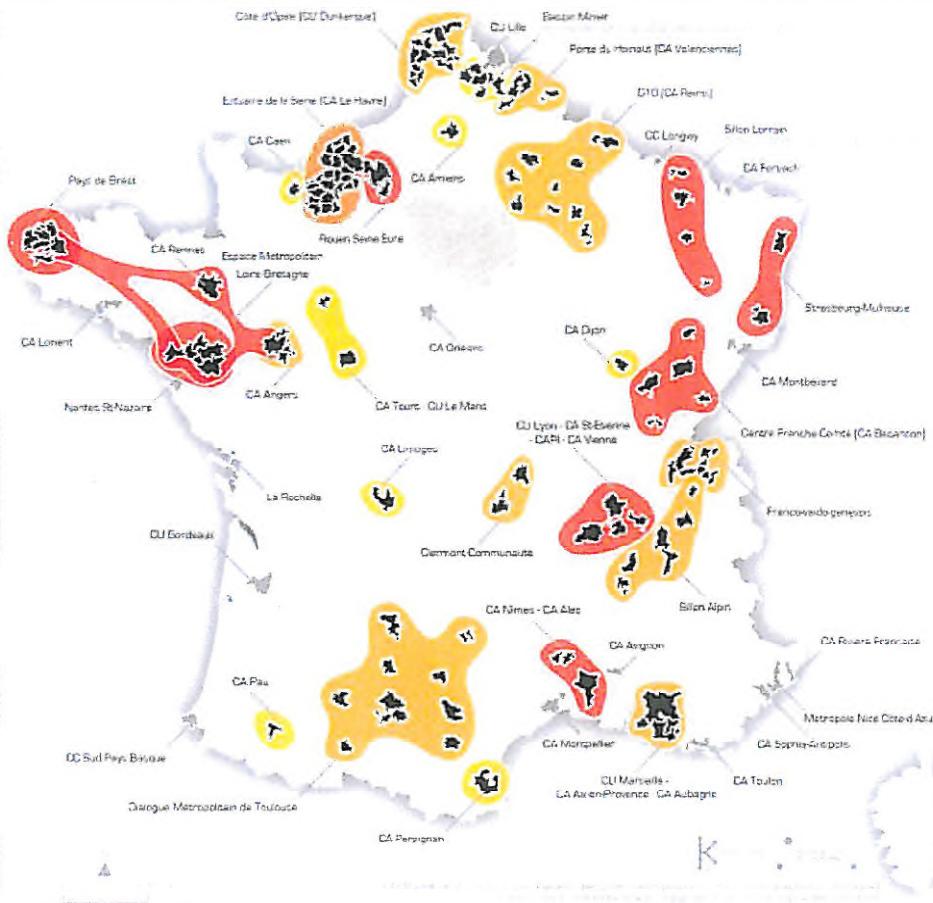
- Pôles créés
 - Statuts déposés
 - Structuration en cours
 - Réflexion en cours

STATUT DES EPCI

-  Inclus dans un projet
 -  Sans projet connu

PERMETRE

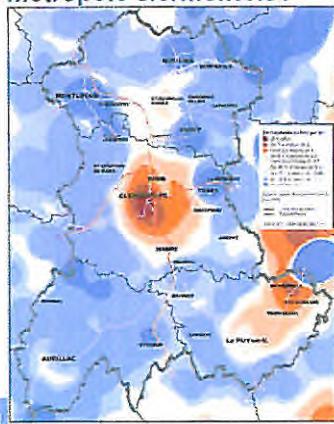
**Périmètre non concerné
par l'article 20 de la RCT**



Une démarche qui s'appuie sur une réalité

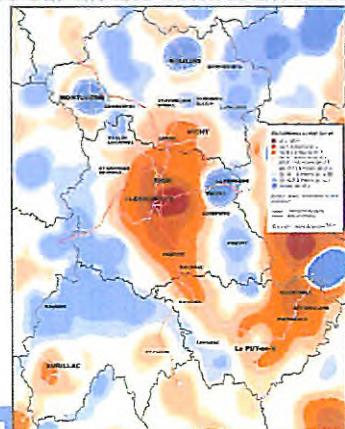


1990-1999 : un dynamisme démographique centré sur la métropole clermontoise



Variation de densité de population 1990-1999

1999-2007 : un dynamisme démographique qui se diffuse sur un axe central Brioude - Vichy



Variation de densité de population 1999-2007

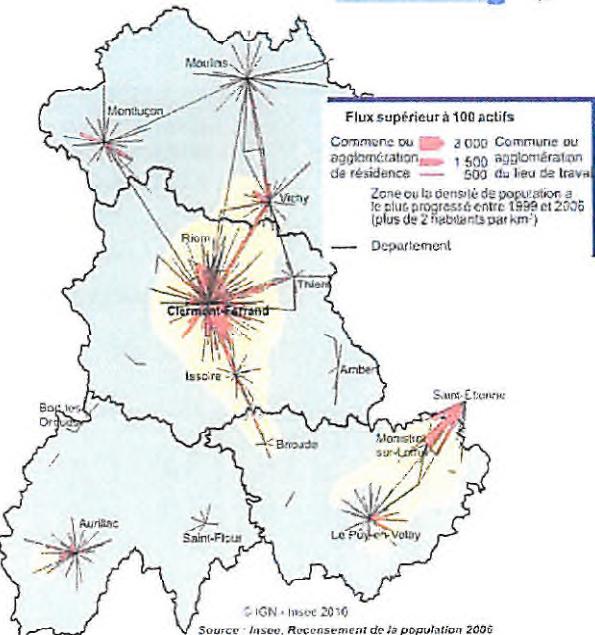
Aire d'influence de sept pôles d'emploi

- Le couloir de densification regroupe les aires d'influence de sept pôles d'emploi concentrant, en 2007, 40 % des emplois auvergnats

Flux entre les principales agglomérations (flux > 100)

| Agglomération de résidence | Agglomération de travail | Flux quotidiens d'actifs |
|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Riom | Clermont-Ferrand | 4 080 |
| Clermont-Ferrand | Riom | 2 690 |
| Issoire | Clermont-Ferrand | 840 |
| Clermont-Ferrand | Issoire | 800 |
| Vichy | Clermont-Ferrand | 740 |
| Clermont-Ferrand | Vichy | 530 |
| Clermont-Ferrand | Thiers | 480 |
| Thiers | Clermont-Ferrand | 380 |
| Vichy | Moulins | 400 |
| Moulins | Vichy | 120 |
| Montluçon | Clermont-Ferrand | 170 |
| Clermont-Ferrand | Montluçon | 160 |
| Clermont-Ferrand | Moulins | 210 |
| Montluçon | Moulins | 120 |

Principaux flux d'actifs entre lieu de résidence et lieu d'emploi

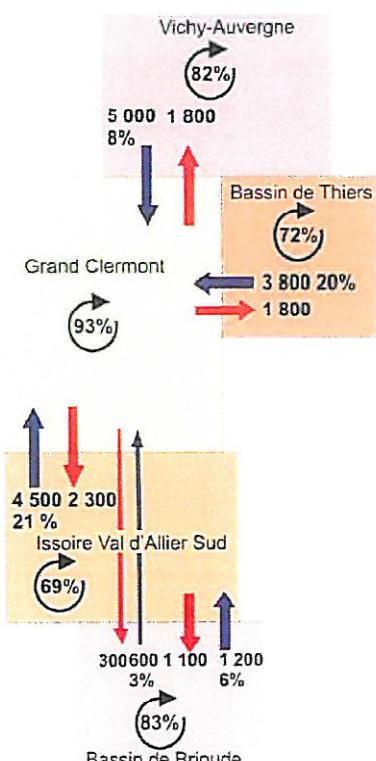


De forts échanges entre territoires

- Navettes quotidiennes Domicile - Travail

Ensemble des mouvements du Grand Clermont avec les territoires sélectionnés

13 900 entrées
8% des emplois → 6 200 sorties
← 4% des actifs



De forts échanges entre territoires

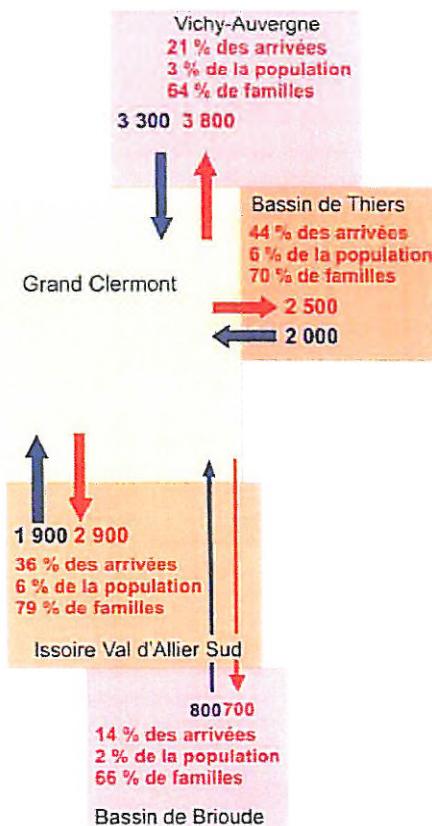
› Migrations résidentielles

Le Grand Clermont perd de la population au bénéfice des territoires limitrophes

Ensemble des mouvements du Grand Clermont avec les territoires sélectionnés

7 300 arrivées
9 900 départs
70% de familles

Solde = - 2 600



Une démarche qui reconnaît la complémentarité des territoires

- **Métropole Clermont Vichy** : Permettre à la région Auvergne de s'affirmer sur des fonctions métropolitaines majeures, telles que les connexions aux grandes métropoles, l'enseignement supérieur, la santé, l'économie de la connaissance, le rayonnement sportif et culturels, le tourisme d'affaires ...
- **Centralités d'équilibre (Montluçon, Moulins, Aurillac, Le Puy-de-Velay...)** : Reconnaître le rôle pivot et structurant des bassins de vie et d'emplois auvergnats et leurs capacités d'entraînement sur les espaces ruraux (maintien et qualité des services), comme sur la capitale régionale (complémentarités sur des fonctions spécifiques).
- **Espaces ruraux** : S'appuyer sur le caractère actif et productif de la ruralité auvergnate comme socle indispensable à la durabilité du développement régional.



Pourquoi renforcer nos coopérations ?

- Mettre en commun nos forces et nos atouts sur des projets porteurs qui renforcent le rôle de la capitale régionale
- Optimiser nos efforts respectifs pour le maintien et le renforcement des fonctions métropolitaines
- Faire émerger des actions d'intérêt métropolitain que seuls les EPCI ne pourraient pas porter
- Elargir le champ des partenariats, des réseaux, des synergies
- Instaurer un espace de dialogue et de coordination avec nos voisins lyonnais



Une double ambition

Cadre de vie

- Une offre d'emplois variée et bien répartie sur l'ensemble du territoire
- Une offre de logements adaptées à la diversité des habitants
- Une offre d'équipements et de service à la personne adaptée aux besoins
- Un accès facilité grâce aux transports collectifs
- Une empreinte écologique modérée
- Des espaces naturels et récréatifs accessibles
- Un recours intense aux productions agricoles locales

Performance métropolitaine

- Une image de métropole européenne
- Une desserte LGV optimale pour l'Auvergne
- Un développement de l'ensemble du territoire auvergnat
- Une notoriété européenne des pôles de compétitivité et des filières d'excellence
- Un renforcement des emplois hautement qualifiés
- Une augmentation significative des effectifs étudiants
- La reconnaissance en tant que destination touristique
- Des évènements culturels et sportifs de haut niveau
- De grandes opérations architecturales et urbaines



4 axes de coopération

- Promouvoir les mobilités durables : connexions physiques et numériques, accessibilités externe et interne...
- Stimuler l'innovation et la connaissance : économie de la connaissance, transfert de technologies, enseignement supérieur et recherche, vie étudiante...
- Déployer une offre culturelle, sportive et touristique d'excellence : grands événements culturels et sportifs, grands équipements, harmonisation des programmations, tourisme d'affaires et de congrès, thermalisme...
- Soutenir l'aménagement des territoires d'enjeux métropolitains : métropole archipel, quartiers gares, grandes opérations d'urbanisme...



Les champs d'intervention

- Participation à la définition de stratégies communes, mise en cohérence et valorisation des politiques publiques, définition d'orientations en faveur de territoires à enjeux
- Action de lobbying et participation à des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt à l'échelle nationale
- Travail d'animation et de promotion de dispositifs d'accompagnement de l'offre territoriale en matière de fonctions métropolitaines supérieures
- Partage de bonnes pratiques, d'expériences et d'outils



Comment s'organiser ?

Création d'une structure porteuse

- Création d'une structure de portage sous forme d'un syndicat mixte ouvert
- Dénomination « Métropole Clermont Vichy Auvergne »
- Pas de référence directe à l'article 20 de la loi Réforme des Collectivités Territoriales

Pas de prise de compétences

- Syndicat d'études : outil de réflexion, de coordination territoriale, de mise en cohérence de partenariats stratégiques, sans prise de compétences opérationnelles

Une ingénierie limitée

- Nature des missions : Lobbying / Représentation / Expertises administratives / Expertises techniques
- Répartition des missions : Agence d'Urbanisme Clermont Métropole et EPCI
- Pas d'ajout de masse salariale publique supplémentaire



Avec qui ?

Conseil métropolitain :

- 2 Communautés d'Agglomération : Clermont Communauté et Vichy Val d'Allier
- 8 Communautés de Communes : Issoire Communauté, Limagne Bords d'Allier, Limagne d'Ennezat, Mur-es-Allier, Nord Limagne, Thiers Communauté et Volvic Sources et Volcans
- 1 établissement public : CCI de la Région Auvergne

Commission des EPCI associés :

- Billom St-Dier/ Vallée du Jauron, Bassin de Gannat, Coteaux de Randan, Pays St-Pourcinois, Gergovie Val d'Allier Communauté, Sioule, Colettes et Bouble, Varennes Forterre, Montagne Bourbonnaise, Pays du Brivadois, Pays de Blesle et Auzon Communauté

Comité partenarial :

- Collectivités régionales et départementales : CR Auvergne, CG 03 et CG 63
- Pays : Grand Clermont, Issoire, Vichy, Vallée de la Dore
- PNR : Volcans d'Auvergne et Livradois Forez

Conférence des Conseils de développement

- Société civile

